

## Heures d'ouverture et de fermeture

- Ouverture à 7 h 00
- Fermeture à 18 h 00

### Frais de retard applicable après 18h00

10.00\$ du quart d'heure entamé pour un premier retard et de 15.00\$ du quart d'heure entamé pour les fois subséquentes.

## Frais de garde

***Élève régulier 8.10\$ *** (2 périodes/jour, 3 jours/semaine)	
<b>Sporadique moins de 3 jours ou moins d'une période par journée</b>	
Matin	4.99 \$
Dîner prés-colaire	7.49 \$
Période du midi	6.22 \$
Période du soir	7.50 \$
Journée pédagogique 12.00 \$ + frais d'activité	
<b>Absence à une journée pédagogique réservée</b>	
Pénalité de 7.00 \$ + les frais régulier + les frais de l'activité	

**\*\*\*Sujet à changement selon les règles ministérielles\*\*\***

## Programme d'activités

- Sorties sportives ou culturelles lors des pédagogiques.
- Implication au niveau des projets entrepreneuriaux.
- Journées thématiques.
- Programmation hebdomadaire dans chacun des groupes.
- Programme Actif au quotidien.
- Programme de saines habitudes alimentaires
- Activités parascolaires offertes en fin de journée, selon les inscriptions reçues.

Adopté par le conseil d'établissement le 2 février 2016.



Pour toutes informations  
Tech. Responsable Karine Gagné  
Téléphone : 418-686-4040 poste 3334  
Courriel: sgarde.sacre-coeur@cscapitale.qc.ca

**Service de garde Sacré-Coeur 2016-2017**

**Politique interne**

Version abrégée  
Politiques et règlements  
Service de garde  
Les cœurs d'artichauts  
2014

▶ **L'élève au coeur de notre pratique**

Téléphone 418-686-4040 p3334



## Contrat d'inscription

- Frais d'inscription de 10\$/par enfant
- Le parent doit remplir un contrat d'engagement. En cas de garde partagée, un contrat par parent.
- Pour tout changement, une feuille de modification doit être remplie.
- 10 jours d'avis pour un arrêt de service.

## Responsabilité des parents utilisateurs

Les parents doivent assumer, notamment, les responsabilités suivantes:

- Respecter les règles de fonctionnement
- Acquitter les frais de garde dans les délais prévus.
- Fournir une liste des gens qui ont le droit de quitter avec leur enfant.
- Fournir une autorisation écrite pour tout départ seul de l'enfant. Celle-ci peut être faite par courriel.  
**AUCUNE DEMANDE PAR TÉLÉPHONE NE SERA ACCEPTÉE.**

## Nos règles de vie

Toutes les règles de l'école sont applicables au service de garde.



## Gestion des comportements

Un enfant peut être retiré ou suspendu du service de garde avec des modalités de réintégration s'il menace sa sécurité personnelle et celle des autres (violence physique, agressivité, fugue répétitive)

**UNE EXPULSION POURRAIT ÊTRE ENVISAGÉE**

## Médicaments

Pour que le personnel puisse administrer un médicament à un enfant lors de sa présence au service de garde, le parent doit:

1. Compléter une autorisation écrite.
2. Fournir une prescription complète

(obligatoire) avec le nom de l'enfant, la posologie et la date d'expiration.

3. Remettre à l'éducatrice le médicament déjà dosé.

Si l'enfant fait de la fièvre ou une éruption cutanée, il sera retourné à la maison.

## Alimentation et dîner

- Chaque enfant apporte son dîner dans une boîte à lunch identifiée, ses ustensiles et avec un «Ice pack»
- Des micro-ondes sont disponibles
- Sont interdits en tout temps: arachides et noix, friandises, croustilles, ainsi que les boissons gazeuses.
- Une collation est servie à 15h35

